



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 25 janvier 2023

Sur convocation du 19 janvier 2023 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Châtenois.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Nadine GUTHAPFEL, secrétaire de séance
- Mme Mélanie SANTAMARIA, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Michel GOETTELMANN |
| 2. Christian OTTENWAEELDER | 16. |
| 3. Sylvie LIGNER | 17. Denis WACHBAR |
| 4. Stéphane SIGRIST | 18. |
| 5. Christine GILL | 19. Lysiane STENGER |
| 6. Christophe BOHN | 20. |
| 7. | 21. Amandine MARTIN |
| 8. Daniel BROCKER | 22. Axèle EBELIN |
| 9. Patrick DELSART | 23. Jean LACHMANN |
| 10. Marie-Antoinette SYLVESTRE | 24. |
| 11. Jean-Paul BARTH | 25. |
| 12. Pascal HELDE | 26. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 13. Christophe ELSAESSER | 27. Yann VILARDELL |
| 14. Nadine GUTHAPFEL | |

Absents excusés :

- 7. Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH
- 18. Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL.
- 20. Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER.
- 24. Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN
- 25. Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absences :

- 16. Sandrine DEMAY

Assistait en outre : Mme Mélanie SANTAMARIA, Directrice Générale des Services

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022

Après lecture,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2. Appel des conseillers**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2022**
- 4. Communauté de Communes**
 - 4.1. Point info
- 5. SMICTOM**
 - 5.1. Conventonnement déneigement 2023-2026
 - 5.2. Points info
- 6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
 - 6.1. Vidéoprotection : demandes de subvention
 - 6.2. Maison du Tourisme et du Patrimoine : demandes de subvention
 - 6.3. Ecole Maternelle des Bains : demandes de subvention
- 7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël**
 - 7.1. Points info
- 8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : Suivi Technique, salles sportives**
 - 8.1. Programme ONF et état d'assiette :
 - 8.1.1. Travaux 2023
 - 8.1.1. Programme d'exploitation et état prévisionnel des coupes
 - 8.1.1. Etat d'assiettes 2024
 - 8.2. Eclairage public : demandes de subvention
 - 8.3. Eclairage public : modifications des horaires
 - 8.4. Acquisition emplacement réservé parcelle ERDF 83
- 9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations**
 - 9.1. Points info

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif

Tourisme

- 10.1. Débat d'Orientations Budgétaires
- 10.2. Avenant tableau d'amortissement emprunt
- 10.3. Virement de crédit n°1
- 10.4. Association des Remparts : versement d'une subvention

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance – Jumelage

- 11.1. Points info

12. Délégations d'attribution au Maire

13. Divers

- 13.1. Points info

SUPPRESSION :

6.4. Dissolution AFUA Isenfeld

4. Communautés de Communes

RAPPORTEUR : M. Patrick DELSART

4.1. Point info Copil Climat Air Energie

Le retour sur le Copil Climat Air Energie du 12 janvier 2023 est l'occasion de permettre une vision globale sur l'un des 4 piliers du Projet de territoire en action de la CCS, auquel bon nombre de projets de la commune sont liés ou avec lequel ils sont en convergence.

C'est l'occasion de donner du sens au millefeuille des actions mises bout-à-bout. Dans un monde en accélération continue, la valeur transversale est l'Energie, vitale et indispensable, qu'elle soit humaine, animale, fossile, durable, nucléaire, mécanique, immatérielle, etc. Elle conditionnera notre humanité en devenir, le vivre ensemble.

Le sujet alimente le débat économique et productiviste entre la course au développement héritée des XIXème et XXème siècles et les mutations vers un développement durable, plus écologique. Le local s'inscrivant dans le global, tout est lié.

Le Copil cité en référence, dont le support a été transmis aux élus, reprend les thèmes suivants :

L'engagement de la collectivité dans Cit'ergie (Climat Air Energie) depuis 2018 et les avancées réalisées.

La stratégie, la gouvernance et l'organisation, on note la mutualisation des administrations de la CCS et du PETR, les consolidations progressives et le renforcement du réseau CC du PETR, SMICTOM, SDEA.

Le patrimoine intercommunal optimisé et les suivis des consommations par bâtiment afin d'identifier les surconsommations et les vétustés.

La mobilité durable, avec le développement du réseau des pistes cyclables, les études relatives à la vélostation, à l'extension du TIS, à la remise en service de la voie ferrée Sélestat – Bois l'Abbesse.

L'habitat et l'aménagement : le programme Rénov'Habitat, le PIG, la promotion des dispositifs auprès des Mairies et de la population, le projet de création d'un guichet (unique) Habitat, la révision du SCOT et le Contrat d'Objectif Territorial.

Evènement, communication et formation : La promotion du SlowUp Alsace et sensibilisation aux écogestes et les animations autour de la transition écologique.

Lancement de la démarche Economie Circulaire, dont le partenariat avec le SMICTOM : l'offre et les acteurs économiques, la demande et le comportement des consommateurs, la gestion des déchets.

5. SMICTOM**RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER****5.1. Conventonnement déneigement 2023-2026****DELIBERATION D25012023/01**

Dans le cadre de la fin de convention de déneigement au CSDND avec la commune de Châtenois de 2018 à 2022, il est proposé une nouvelle convention pour la période 2023 à 2026, afin d'assurer le suivi post-exploitation en journée, les travaux de couverture à venir et les interventions urgentes sur site, selon les dispositions suivantes :

- La durée de la convention est d'un an. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction,
- Les horaires d'intervention ont été élargis de 7h à 17h au lieu de 7h à 14h, le SMICTOM appellera la commune pour des interventions ponctuelles, sous un délai d'intervention d'une heure.
- La commune de Châtenois s'engage à être à jour de ses déclarations d'assurances dans le cadre de la prestation et pour l'utilisation du matériel et notamment celles des polices qui contiennent les dommages au tiers,
- Les surfaces à traiter concernent les voies enrobées au circuit de circulation du site et la plateforme d'entrée du site,
- Les tarifs de 2023 sont :
 - o 48 euros net par heure d'intervention. Ce prix comprend la main d'œuvre et l'utilisation des engins.
 - o 120 euros net par tonne de sel, transport compris.

Ces tarifs sont révisables chaque année par délibération du conseil municipal et s'appliqueront tacitement à la présente convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention selon les conditions décrites ci-dessus.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

5.2. Point info :

M. OTTENWAELDER explique que la fosse des poubelles grises du SMICTOM se remplit beaucoup moins vite. En parallèle, il y a une grosse demande des corbeilles de biodéchets de la part des habitants. L'objectif de sortir 40% du volume de la poubelle grise est en bonne marche, ce qui est très positif.

Il rappelle que 18 levées de poubelles grises sont comprises dans le forfait annuel. Les poubelles supplémentaires sont facturées pour quelques euros. Si le volume de la poubelle jaune n'est plus suffisant compte tenu des nouvelles consignes, il est possible de demander des bacs jaunes plus grands, gratuitement.

Il y a toujours des dépôts sauvages dans des lieux identifiés de la commune, mais pas plus qu'avant. En général ces incivilités sont commises par des personnes extérieures.



6. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques

RAPPORTEUR : M. Christian OTTENWAELDER

6.1. Vidéoprotection : demandes de subvention

DELIBERATION D25012023/02

En séance du 21 avril 2022, le Conseil Municipal a acté le projet d'extension de la vidéoprotection de Châtenois. Les délais pour les demandes de subventions étant dépassés, et l'agrément préfectoral ayant pris beaucoup de retard par les services préfectoraux, il était nécessaire de relancer une consultation en fin d'année 2022, pour une nouvelle attribution sur de nouveaux montants en janvier 2023.

Pour rappel,

La commune souhaite étendre son réseau de vidéosurveillance sur le ban communal, actuellement composé d'une quinzaine de caméras qui représentent une trentaine de capteurs/vues.

La commune dispose d'un local de visualisation au sein d'un espace sécurisé de la police municipale.

La vingtaine de flux de vidéoprotection supplémentaires prévus (selon nombre de caméras multicapteurs 270/380°), devant répondre aux attentes de la gendarmerie nationale, de la commune et aux impératifs de sécurisation, seront installés sur les sites suivants :

SITE	NOM ADRESSE	LOCALISATION
S01	CIMETIERE	1 rue de la 1ère Armée / croisement
S02	COMPLEXE SPORTIF	Vieux Chemin de Sélestat (entrée et sortie de parking + skate park/city stade)
S03	ZA SULZFELD	rue de l'industrie SE et NO / rue Sulzfeld
S04	EGLISE	Parvis de l'église

La commune souhaite solliciter l'aide du FIPDR, et de la Région. Un nouveau marché public a été lancé en novembre 2022, 2 offres ont été déposées et analysées par la CAO. Un prestataire a été retenu, à savoir ALVIPRO, pour un montant de 67 600 € HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour la mise en œuvre du projet d'extension de vidéosurveillance de la commune,

ADOpte le plan de financement suivant :

Les dépenses concernent l'acquisition, l'installation et la mise en service de caméras, y compris l'acquisition et la pose de mâts-supports, les frais de raccordement à un réseau de communications électroniques (fixe ou hertzien), et l'acquisition de systèmes de stockage des vidéos.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT HT	%
Secteur cimetièrè	8 036 €	FIPDR	27 040 €	40%
Secteur complexe sportif	24 020 €	Reste à charge	40 560 €	
Secteur ZA Sulzfeld	16 080 €	Région : 30% du reste à charge	12 168 €	18%
Remplacement et optimisation des équipements existants	19 464 €			
		<i>AUTOFINANCEMENT</i>	28 392 €	42%
TOTAL DEPENSES	67600 €	TOTAL RECETTES	67 600 €	100 %

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, de la Région, et tout autre organisme.

DIT que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au budget 2023.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Le Maire remercie Mélanie qui a monté le projet financier de ce projet, avec l'aide de Marco Cristiani.

6.2. Maison du Tourisme et du Patrimoine : demandes de subvention

DELIBERATION D25012023/03

En 2011, la commune de Châtenois acquérait la Maison Scheibling, située sur la route des Vins, à proximité immédiate de deux monuments classés (la chapelle Sainte Anne, et l'église Saint Georges).

Le projet de la Maison du Tourisme et du Patrimoine s'est construit au fil des années, pour aboutir au projet actuel.

Le permis de construire a été déposé le 14 novembre 2023, l'ABF a déjà envoyé un premier accord assorti de recommandations. La procédure suit donc son cours.

Les travaux de démolitions intérieures sont effectués en régie, par les agents du service bâti-voirie.

Les recherches de financements ont été effectuées auprès des partenaires institutionnels durant 2021 et 2022, et de nouvelles opportunités se sont ouvertes en fin d'année, modifiant ainsi les stratégies de subventionnement. Ainsi, la commune déposera essentiellement des dossiers au titre de la DETR, du FEDER, de Climaxion, et de la CEA.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1111-9, L.3211-1 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 février 2022 approuvant le financement de l'opération,

Considérant les éléments financiers connus à ce jour,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le plan de financement suivant :



DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
FRAIS D'ETUDES	262 159,00 €	15,95 %	AIDES PUBLIQUES (1) :		
MOE	230 694,00 €				
CONTRÔLE TECHNIQUE	4 281,00 €		– Région : Climaxion études PAC	8 330,00 €	0,51 %
COORDINATION SPS	3 024,00 €		– Région : Climaxion PAC sur sonde (50% montant chauffage ventil)	85 172,50 €	5,18 %
DIAG AMIANTE ET PLOMB	648,00 €				
SONDAGES GEOTECHNIQUES	5 232,00 €				
ETUDES PAC	14 280,00 €				
DIVERS (ajustements branchements eau et électricité...)	4 000,00 €				
			– Union européenne : FEDER - ETUDES : plafond de 10% des travaux	122 000,00 €	7,42 %
			– Union européenne : FEDER (20% DES TRAVAUX)	276 214,00 €	16,81 %
TRAVAUX (détailler les différents postes)	1 381 070,00 €	84,05 %			
Lot 1 : démolition/curage	19 838,00 €	1,21 %			
Lot 2 : transf./gros-œuvre	271 887,00 €	16,55 %	– ÉTAT : dotation de soutien à l'investissement local (DSIL - rénovation énergétique - 40%)	0,00 €	0,00 %
Lot 3 : charpente bois	64 415,00 €	3,92 %	– ÉTAT : dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR - 20% des travaux)	276 214,00 €	16,81 %
Lot 4 : couverture/étanchéité	58 898,00 €	3,58 %			
Lot 5 : menuiserie ext bois	41 667,00 €	2,54 %	– CEA (25% des travaux)	345 267,50 €	21,01 %
Lot 6 : serrurerie	90 323,00 €	5,50 %	– SHKT	150 000,00 €	9,13 %
Lot 7 : échafaudages	7 770,00 €	0,47 %			
Lot 8 : ravalement	26 939,00 €	1,64 %	– Aides publiques indirectes		0,00 %
Lot 9 : plâtrerie/isol/fx-plafonds	106 864,00 €	6,50 %	– Certificats Energie CEE dossier PAC SONDE	50 000,00 €	3,04 %
Lot 10 : électricité	130 218,00 €	7,92 %			
Lot 11 : chauffage / ventilation dont PAC	170 345,00 €	10,37 %			
Lot 12 : sanitaire / assainissement	79 644,00 €	4,85 %			
Lot 13 : menuiserie int bois	64 518,00 €	3,93 %			
Lot 14 : chapes / carrelage	26 212,00 €	1,60 %			
Lot 15 : sols souples	9 615,00 €	0,59 %	SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	1 313 198,00 €	79,92%
Lot 16 : peinture intérieure	20 215,00 €	1,23 %	Autofinancement		
Lot 17 : ascenseur	28 000,00 €	1,70 %	Fonds propres		0,00 %
Lot 18 : aménagements ext.	49 002,00 €	2,98 %	Emprunts (2)		0,00 %
Lot 19 : mobilier scéno	24 300,00 €	1,48 %	Crédit-bail		0,00 %
Lot 20 : graphisme	45 700,00 €	2,78 %			
Lot 21 : maquette	22 000,00 €	1,34 %			
Lot 22 : conception audiovisuelle	22 700,00 €	1,38 %	Autres – aides privées (CAF par ex.) (2)		0,00 %
			Fondation du Patrimoine		
RENOVATION ENERGETIQUE : LOTS 5, 9, 11 (% des travaux)	318 876,00 €	23,09 %			
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	330 031,00 €	20,08 %
TOTAL DÉPENSES	1 643 229,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	1 643 229,00 €	100,00 %

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, de la Région, de la Collectivité Européenne d'Alsace, des Fonds Européens, de la Fondation du Patrimoine et tout autre organisme.

DIT que les crédits de l'opération susvisées sont inscrits sous l'autorisation de programme 2021-2-MT.

POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire remercie Mélanie pour le gros travail d'investigation mené, avec l'appui technique de Suzy, sur les préconisations financières, toutes spécifiques selon les financeurs.

6.3. Ecole Maternelle des Bains : demandes de subvention

DELIBERATION D25012023/04

Compte tenu du contexte actuel sur les prix de l'énergie et des impératifs de rénovations énergétiques des bâtiments, la commune a décidé d'enclencher en 2023 la rénovation thermique de l'école de Bains. Les travaux seront programmés cet été, pendant la fermeture de l'école.

Suite à l'étude thermique effectuée en décembre, l'objectif BBC pourra être atteint pour ce bâtiment ; l'isolation extérieure sera refaite, ainsi que le plancher bas, la VMC, l'isolation des combles, l'isolation et étanchéification des caissons des volets roulants, le calorifugeage des conduites de chauffage. Le remplacement des gouttières, ainsi que certaines démolitions sont prévus (cheminées, balcon, font office de ponts thermiques). Certains travaux pourront être menés en régie. La commune peut bénéficier de subventions sur les travaux éligibles.

Le Conseil Municipal,
 Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour la rénovation thermique de l'Ecole Maternelle des Bains,

ADOpte le plan de financement des travaux éligibles suivants :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
ITE	109 231,51 €		Climaxion (montant estimé)	51 600 €	30%
Plancher bas	24 652,50 €		DSIL	59 997,02 €	35%
VMC	32 136,05 €		Certificats d'énergie	22 037,04 €	13%
Isolation des combles	5 400 €				
			TOTAL SUBVENTIONS	133 634,06 €	77,96%
			AUTOFINANCEMENT	37 786 €	22,04%
TOTAL DEPENSES	171 420,06		TOTAL RESSOURCES	171 420,06	100%

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, de la Région, et tout autre organisme.

DIT que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au budget 2023.

POUR : 26
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. BOHN précise que ce bâtiment consomme actuellement pour 35 000€ de chauffage par an ; grâce à ces travaux, les coûts baisseraient à moins de 10 000€ par an.

7. Affaires sociales -Solidarité – Espaces Verts – Fleurissement – Décorations de Noël

RAPPORTEUR : Mme Sylvie LIGNER

7.1. Points info

Mme LIGNER remercie chaleureusement tous les conseillers qui se sont impliqués dans le portage des colis et la participation à la fête des Aînés. Elle remercie par ailleurs aussi M. JEUDY, présent dans la salle, qui est venu en tant que bénévole à cette journée.

Les Aînés étaient heureux de se retrouver et ont passé un bon moment festif ; les colis sont appréciés par ailleurs. Elle rappelle que l'EPHAD du Badbronn s'est organisé pour permettre à 22 résidents (sur un total de 40) de participer à cette fête.

Le maire en profite pour remercier Sylvie et les agents qui portent cette grosse logistique.

8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives

RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST

8.1. Programme ONF 2023 et état d'assiette

8.1.1. Travaux 2023 :

DELIBERATION D26012023/05

Le programme d'action pour l'exercice 2023 est le suivant :

- Maintenance : 1590 euros HT
 - Entretien du parcellaire
- Travaux subventionnables en OET : 1460 euros HT
 - Fournitures de plants de cèdres, chêne pubescent et douglas
- Travaux subventionnables : 14 370 euros HT
 - Parcelles 2 et 8
- Sylviculture : 1 780 euros HT
 - Parcelles 2-3 : dégagement des régénérations naturelles
- Travaux de protection contre les dégâts de gibier : 1670 euros HT
- Infrastructure : 2050 euros HT
 - Entretien des renvois d'eau
 - Travaux d'amélioration de la desserte
- Travaux d'accueil du public : 960 euros HT
 - Entretien et propreté de sentiers, pistes, aires, mobiliers, signalétique
 - Sécurité du public et protection des milieux
- Travaux divers : 1 730 euros HT
 - Matérialisation de lots de bois de chauffage
 - Abattage d'arbres d'un diamètre supérieur à 0.30m
 - Sécurisation des lots de bois de chauffage

Les propositions pour 2023 s'élèvent à 25 610 euros HT + honoraires ONF 1 121,41 euros HT soit 26 731,41 € HT.

Le Conseil,

APPROUVE les propositions de travaux pour 2023.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.1.2. Programme d'exploitation et état prévisionnel des coupes :

DELIBERATION D25012023/06

Le programme des travaux d'exploitation et l'état prévisionnel des coupes se présentent comme suit :

- Dépenses abatage et façonnage : 6 260 euros HT
- Dépenses débardage et câblage : 3 680 euros HT
- Honoraires : 1 800 euros HT
- Assistance : 313 euros HT
- Autres dépenses : 544 euros HT

Les propositions pour 2023 s'élèvent à 12 597 euros HT avec des recettes prévisionnelles de 6 600 euros HT.

Le Conseil,

APPROUVE les propositions des travaux pour 2023.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.1.3. Etat d'assiette 2024

DELIBERATION D25012023/07

L'état d'Assiette 2024 concerne les parcelles 11, 9 et 1 pour une superficie de 13,83 ares.

Le Conseil,

APPROUVE l'état d'assiette 2024 tel que proposé par l'ONF

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.2. Eclairage public : demandes de subvention

DELIBERATION D25012023/08

La mairie a engagé depuis 2017 des campagnes annuelles de remplacement des anciens luminaires par des LEDS.

Compte tenu des augmentations actuelles du coût de l'énergie, une campagne importante en termes de nombre de points lumineux sera prévue au budget 2023. 58 luminaires seront remplacés (subventionnables) et 7 seront rajoutés sur une partie du Vieux chemin de Sélestat (16 000 euros) (hors plan de financement). Le montage sera assuré par l'entreprise, permettant de bénéficier de la garantie.



Les rues concernées sont : la rue du Baillage, route de Kintzheim, Route de Scherwiller, Vieux Chemin de Sélestat, parvis de l'église.

La commune souhaite solliciter l'aide des Certificats d'Energie et de l'Etat via la DETR.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières nécessaires pour le renouvellement de l'éclairage public des : rue du Baillage, route de Kintzheim, Route de Scherwiller, Vieux Chemin de Sélestat, parvis de l'église

ADOpte le plan de financement des travaux éligibles suivants :

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	MONTANT HT	%
			DETR (70%)	18 158,70 €	70 %
Rue du Baillage	7 650 €		Certificats d'énergie (montant estimé)	2 334,69 €	9 %
VCS	7 225 €				
Parvis église	518 €				
Route de Scherwiller	3 296 €				
Route de Kintzheim	7 252 €				
			AUTOFINANCEMENT	5 447,61 €	21 %
TOTAL DEPENSES	25 941 €		TOTAL RESSOURCES	25 941 €	100 %

AUTORISE le Maire à solliciter toutes subventions maximales auprès des services de l'Etat, et tout autre organisme.

DIT que les crédits de l'opération susvisée seront inscrits au budget 2023.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

M. BOHN précise par ailleurs que le coût de l'éclairage public entre l'ancien garage LIGNER et le Val de Villé coûte (avant les augmentations), pas moins de 15 000€ annuellement sur les 60 000€ du ban. M. SIGRIST confirme que ce sont de vieux systèmes, très énergivores.

Le Maire explique que la totalité du restant des éclairages publics seront changés sur deux campagnes 2024 et 2025. Un budget annuel sera dédié à ces opérations qui ne doivent plus tarder.

M. SIGRIST explique que l'entreprise retenue est capable de garder toute la structure grâce à un kit de rénovation LED. Ce critère, dans une logique de développement durable, permet donc de préserver les luminaires encore récents (moins de 15 ans), qui sont d'un design toujours actuel.

8.3. Eclairage public : modification des horaires**DELIBERATION D25012023/09**

En séance du Conseil du 1^{er} décembre, le Conseil a voté les modifications d'horaires d'éclairage afin de diminuer l'impact de l'augmentation des coûts d'électricité.

Compte tenu des difficultés techniques et d'approvisionnement apparues après le vote, la délibération est modifiée comme suit :

- A compter du 20 février 2023, les luminaires seront éteints de minuit à 6h00, sur l'ensemble du ban communal et de minuit à 5h00 entre la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville.
- L'extinction de la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville sera ajustée de 1h30 à 5h00 à compter du 2 mai 2023.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour l'extinction de l'éclairage public entre minuit et 6h du matin sur l'ensemble du ban communal, et de minuit à 5h sur la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville à compter du 20 février 2023. L'extinction de la portion rond-point RN59 – Rétrécissement au droit de l'hôtel Dontenville sera ajustée de 1h30 à 5h00 à compter du 2 mai 2023.

PRECISE qu'un arrêté du Maire sera pris en ce sens et sera communiqué par tout moyen disponible auprès de la population.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

8.4. Acquisition emplacement réservé A5 section 10 parcelle 83**DELIBERATION D25012023/10**

Une déclaration d'aliéner a été déposée en mairie.

La mairie a constaté un emplacement réservé A5 (Elargissement ponctuel rue du Sulzfeld) en section 10 parcelle 83 d'une surface de 2,67 ares.

La Commune propose l'acquisition de cet emplacement réservé au prix de l'euro symbolique et s'engage à prendre en charge les frais de déplacements de limites (clôtures).

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle 83 en section 10 à l'euro symbolique.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



9. Culture – Communication - Associations culturelles et manifestations culturelles – ELT – Foyer socio-Culturel – Maison des Associations

RAPPORTEUR : Mme Christine GILL

9.1. Points info

AG de l'Ecole de Musique :

Les responsables de l'Ecole de Musique ont été fortement sensibilisés aux nécessaires économies d'énergie dans un contexte financier tendu et remerciés pour la participation musicale lors du SLOW UP.

Marc DEYBER a proposé une participation musicale aux vœux du Maire le 7 janvier 2023 et à nouveau au SlowUp en 2023 (soit à Châtenois, soit à Scherwiller). Il a remercié la commune pour son soutien financier important et pour la mise à disposition du studio, utilisé depuis septembre 2022 pour les cours de batterie et de guitare. L'école de musique est intervenue à l'Ecole Krafft en novembre 2021 (pour présenter les instruments et susciter de nouvelles vocations) et à la Fête du sport de l'OMS le 11 septembre 2022.

Les professeurs et les élèves ont été invités aux master classes et au concert du DUO AQUARIUS le 18 mars 2023. Ce message a aussi été transmis entre autres à l'école de musique de Sélestat et au Sletto's.

Concert STENTORS

Les STENTORS se sont produits à l'église Saint-Georges le 2 décembre 2022 : ce fut un très beau concert, qui a réuni de nombreux spectateurs. Merci aux bénévoles du Foyer Socio Culturel pour leur aide précieuse.

Réunion au CIP (Ateliers de la Seigneurie) d'Andlau

Le CIP (Centre d'Interprétation du Patrimoine) souhaite organiser une exposition générale sur le vin (qui pourrait se tenir entre juillet et novembre 2024) et y associer Archéologie Alsace (AA) et la commune de Châtenois. L'idée serait donc de reprendre non pas les panneaux de notre exposition "Du vin pour les Castinétains" mais son contenu et des objets. Une exposition temporaire (sur le thème du jeu) est déjà calée en 2023. Les expositions temporaires de la Seigneurie sont gratuites et se déroulent dans un espace de plus de 200m².

Le CIP serait donc le porteur du projet d'exposition et AA ferait partie du comité scientifique du projet. Le colloque, annulé en 2019 et qui devait se tenir à Châtenois dans le cadre de l'exposition "Du vin pour les Castinétains", pourrait être programmé lors de la première quinzaine d'octobre 2024, avec une demi-journée à Châtenois pour visiter le site des fouilles et la MTP. Parmi les 60 objets issus des fouilles qui avaient été sélectionnés pour figurer dans l'exposition "Du vin pour les Castinétains", certains seront réservés pour la MTP et d'autres pour l'exposition au CIP.

Concert de la chorale Battements d'Choeur

La chorale Battements d'Choeur a donné un très beau concert à l'église le 17 décembre 2022. Merci aux bénévoles du FSC pour leur présence et leur aide lors du verre de l'amitié à l'issue du concert.

Bulletin municipal de décembre 2022

Le bulletin municipal a été publié et distribué dans les délais avant Noël. Merci à Marie-Laure LENERTZ et Sonia HURIEZ pour leur aide.

Programme du Foyer socioculturel

Le programme de ce semestre démarre dans les prochains jours. Malheureusement, pour raison de santé, la conférence sur l'Ukraine, Poutine et l'OTAN, initialement prévue le vendredi 27 janvier, a dû être reportée au vendredi 5 mai à 20h à l'ELT.

Le premier événement du semestre est l'atelier de découverte des cafés avec Régis KIENTZLER le samedi 28 janvier à 15h30 au Foyer.

Il sera suivi de la représentation de théâtre alsacien par le groupe théâtral de Scherwiller le vendredi 3 février 2023 à 20h à l'ELT et du Carnaval des Narre le 11 février dès 15h.

Deux excellents concerts sont proposés le 24 février à 20h à l'église par Chœur Altitude et le 18 mars à 20h à l'ELT par le DUO AQUARIUS (saxophone et piano).

Enfin, le FSC recherche une nouvelle secrétaire et de nouveaux membres : avis à toutes les personnes motivées !

Le maire remercie Mme GILL pour cette belle activité culturelle, variée. Les concerts sont de qualité et souvent gratuits avec plateau.

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. BOHN

10.1. Débat d'orientations Budgétaire

DELIBERATION D25012023/11

Le rapport d'orientation budgétaires a été envoyé à l'ensemble des Conseillers avec la convocation. M. BOHN présente le document dans son ensemble. Le Procès-Verbal du Conseil reprend l'essentiel des éléments du ROB, à savoir les indicateurs financiers et les projets d'investissement à venir. Les éléments financiers concernant l'endettement sont détaillés dans le ROB annexé.

Les ratios obligatoires :

L'article R 2313-1 du CGCT énonce les ratios synthétiques que doivent présenter les communes de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire.

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée).

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.



Ratio 9 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 10 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Récapitulatif des ratios énoncés dans le présent document :

Dépenses	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Dépenses réelles de fonct/Population (Ratio 1)	845	623	579	603	607	En €/hab
Dépenses d'équipement brut/population (R4)	316	232	248	293	642	En €/hab
Frais de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (R7)	54	51,2	50	51,2	53	En %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (R 9)	30,2	28,2	30,5	33,7	72,6	En %
Recettes	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Impôts directs/population (R2)	468	534	540	555	581	En €/hab
Recettes réelles de fonct/population (R3)	1047	823	814	869	884	En €/hab
DGF/POPULATION (R6)	154	112	123	126	124	En €/hab
Dette	France 2021	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	
Encours dette/POP (R5)	731	435	350	747	1158	En €/hab
Encours de la dette/recettes réelles de fonct (R10)	0,70	0,53	0,43	0,86	1,31	En nbre d'années de recettes courantes
Charges de fonct/remb dette/recettes réelles de fonct (R8)	88,2	85,2	81,6	79,8	77,3	En %

Projets d'investissements 2023 :

FONCIER

- Acquisitions foncières diverses : 20 000 €

VOIRIE

- Rue de RIBEAUVILLE enfouissement – plateau rue du bailliage – voirie de Bourgogne : 560 000€ (2022 : 109 676€ dépensés)
- Enfouissement réseaux rue du Maréchal FOCH : 46 000€
- Parking derrière Beysang : 3 000€
- Elargissement Neuerweg : 315 000€
- Chemin Herrenweg (Scherwiller) : 7 000€

- Etude hydraulique prévention des inondations versant nord Hahnenberg/Rottenberg suite inondations Mittelmuehl : 36 000€
- Réaménagement Grube suite inondations – consolidation et enrochement : 58 000€
- Voirie et sécurisation Vieux chemin de Sélestat : 235 000€ (dépenses 4 838€ en 2022 / 143 000€ à venir avant fin d'année)

ECLAIRAGE PUBLIC

- Renouvellement 50 points lumineux : 40 000€
- Extension Vieux Chemin de Sélestat – 7 nouveaux points lumineux mâts + têtes : 16 000€

BATIMENTS

- Infiltrations clocheton Mairie : 23 300€
- MTP travaux : 811 500€
- Complexe sportif : 972 000€
- Cuisine Club House et matériel entretien : 25 000€
- Agrandissement ELT – études : 30 000€
- Etude énergétique ELT : 15 000€
- Rénovation énergétique EMB (isolation extérieure et plancher bas) : 170 000€

CADRE DE VIE

- Maintien à niveau ELT : Jeux de lumière scénographique, limiteur de son + autres matériels (4 petites tonnelles etc) : 30 000€
- Illuminations de Noël : 3 000€
- Mobilier urbain : 5 000€
- Stèle cimetière : 6 000€
- Vidéosurveillance et serveur : 95 700€
- Fibre communale dédiée : 54 000€
- Skate parc / pumptrack : 15 000€
- Complexe sportif bornes de recharges électriques : 10 000€ (14 447€ en 2022)
- Trame Verte et Bleue : 25 000€

EDUCATION

EMB :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- TBI : 6 000€
- Matériel pour salle de motricité : 3 000€

EMH :

- Renouvellement parc informatique : 2 000€
- Cabanon : 1 500€

EEK :

- Renouvellement parc informatique : 4 000€
- Système PPMS et mobilier : 1 200€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Fouilles : études de scénographie : 12 000€
- Remparts : mise en lumière et support scénographie : 100 000€ avec matériel en régie sans pose

SERVICES GENERAUX

- Renouvellement parc informatique Mairie : 10 000€
- Renouvellement mobilier Mairie : 10 000€
- Espaces Verts matériel divers : 5 000€
- Bâti-voirie matériel divers : 5 000€
- Atelier : véhicule tribenne 49 272€



- Police Municipale : 1 vélo électrique : 4 000€
- Rampe Duster (PM) : 5 000€
- Défibrillateur complexe sportif : 2 500€

L'ensemble des projets 2023 représente un total d'investissement de 3 574 258 €.

Les besoins de financement pour l'année 2023

Afin de financer ses dépenses d'investissement, la Collectivité s'appuiera en 2023 sur :

- Des subventions d'investissement à hauteur de 1 380 000 €.
- FCTVA pour environ 300 000 €.
- Un excédent de fonctionnement pour environ 1 424 399,26 € et un excédent d'investissement de 1 531 998,48 € (à confirmer après validation du Compte Administratif 2022 par la Perception).

Soit un total de capacité de financement de 4 636 397 € sur un total prévisionnel d'investissement de 3 574 258€, d'où un excédent de financement d'investissement de 1 062 139€.

Les restes à réaliser de 2022 pour l'année 2023

Le montant total des restes à réaliser pour 2023 s'élève à 1 699 000 € dont 840 000 € pour le complexe sportif.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances le 18 janvier 2023,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2023 tel qu'annexé.

Le maire précise qu'en 2014, le total des versements des remboursements de la dette (capital + intérêts) est de 793 000€. En 2022, malgré tous les investissements effectués, les versements sont moitié moindres, laissant à la commune encore de la marge financière. Les recettes fiscales entre 2014 et 2023 ont beaucoup augmenté, permettant de financer de beaux projets, sans toutefois avoir dû augmenter les impôts depuis 2015.

M. BOHN remercie Emilie SCHUTZ pour son travail sur le ROB.

10.2. Avenant emprunt

DELIBERATION D25012023/12

Par délibération du 10 février 2022, le Conseil Municipal a acté l'emprunt de 2M° €, afin de financer les divers projets de la commune, notamment le Complexe sportif, ou l'aménagement de la rue de Ribeuwillé.

Le crédit ayant été débloqué le 22/12/2022, les échéances trimestrielles sont recalculées selon l'avenant au contrat de crédit. L'avenant au contrat précise donc que la première trimestrialité est fixée au 31/12/2022 et la dernière au 30 septembre 2042, et le nouveau tableau d'amortissement est détaillé en pièce jointe.

Il est proposé au Conseil d'adopter le nouveau tableau d'amortissement tel que proposé en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'avenant au contrat du Crédit Mutuel concernant le nouveau tableau d'amortissement tel qu'annexé.

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

10.3. Virement de crédit n°1**DELIBERATION D25012023/13**

Compte tenu de plusieurs longues absences d'agents pendant l'exercice 2022, il a été nécessaire de recruter du personnel supplémentaire.

Les crédits votés en 2022 n'ont pas été suffisants pour couvrir l'ensemble des frais de personnel de 2022. Pour rappel, les remboursements de salaires sont imputés sur un autre chapitre.

Un virement de crédit a donc été nécessaire en fin d'année, et cette délibération a pour objectif de régulariser la situation auprès de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le virement de crédit n°1 suivant :

Chapitre 022	Dépenses Imprévues Fonctionnement	- 1000 €
Compte 64111	Rémunération principale	+ 1000 €

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10.4. Association des remparts : versement d'une subvention**DELIBERATION D25012023/14**

Tous les ans, l'association des Remparts bénéficie d'une subvention supplémentaire au titre d'une animation particulière. En 2022, la fête de Remparts a pu avoir lieu et une démonstration des différentes techniques de teintures, ainsi qu'une exposition de costumes et mise à disposition de fiches explicatives ont été organisés. Cette animation a coûté 200€, la facture acquittée a été envoyée.

Il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 200€ comme cela est fait lors des autres éditions.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement d'une subvention de 200€ à l'association des Remparts (C/6748).

POUR : 25

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Bénédicte SADOWNICZYK ne prend pas part au vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ



10.5. Point info marché des producteurs

M. BOHN informe les conseillers que le marché reprend une belle dynamique grâce à l'arrivée et le retour de certains producteurs et la motivation sans faille de Marie-Laure LENERTZ et Doriane KNAB.

Un nouveau maraîcher est arrivé sur ce marché, et un producteur de yaourts au lait de brebis arrive courant février.

La crêperie, le rémouleur (1ers mercredis du mois) et Tout au Poids (tous les 15j) sont de retour.

Un temps fort sera organisé tous les 1ers mercredis du mois.

11. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

RAPPORTEUR : M. le Maire

11.1. Points info

Le 2 février prochain, les enfants du CME vont participer à un atelier collaboratif nommé « La fresque du climat » et animé par l'association « Hopla transition » : 3h d'atelier pour comprendre le changement climatique.

<https://youtu.be/HK4pRFnv2UY>

Les ateliers s'adressent aux publics d'âges différents mais seront adaptés aux enfants.

Il s'agit de permettre de comprendre les enjeux climatiques en retraçant les liens de cause à effet pour passer à l'action sans faire culpabiliser.

Il y aura une production finale : une fresque.

12. Délégations d'attribution au Maire

RAPPORTEUR : M. le Maire

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- Décision du 1^{er} décembre 2022 : achat matériel éclairage public, REXEL France, pour un montant de 5 547€.
- Décision du 12 décembre 2022 : transport EMH piscine des remparts, SCHMITT Autocars, pour un montant de 1 500€.
- Décision du 15 décembre 2022 : achat sel de déneigement, ROCK, pour un montant de 3 417€.
- Décision du 15 décembre 2022 : achat pellets EEK (10T), SAS VOGEL GERARD, pour un montant de 5 950€.
- Décision du 15 décembre 2022 : extension NAS, RTSI, pour un montant de 1 134€.
- Décision du 19 décembre 2022 : étude vérification charpente ELT, MATHIS CONSTRUCTION BOIS, pour un montant de 2 880€.
- Décision du 27 décembre 2022 : maintenance Volvo, DORGLER, pour un montant de 1 299€.
- Décision du 10 janvier 2023 : révision et passage des mines pour le camion, GARAGE LEONATE, pour un montant de 2 362€.
- Décision du 16 janvier 2023 : petit équipement espaces verts, GUILLEBERT SEE SAS, pour un montant de 1 279€.

Délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2023

- Décision du 18 janvier 2023 : achat panneaux de voirie, SIGNATURE, pour un montant de 1 762€.
- Décision du 20 janvier 2023 : travaux sinistre rue de Champagne, HERTH CONSTRUCTION, pour un montant de 2 262€.
- Décision du 25 janvier 2023 : nettoyage vitres ELT-EEK-Mairie annuel, BRUNO SERVICES, pour un montant de 2 859€.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ceci pour la totalité des zones urbaines et d'urbanisation future, sous réserve de l'inscription de crédits suffisants au budget de la commune ;

11 déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées par Maitres BAZAINE, MOREAU, BRITO, SCHORP, GENY, WEHRLE, la Commune renonce à user du droit de préemption pour les biens suivants :

1. Vente M. WERNERT Franck – 83 rue du Maréchal Foch - Section 3 n° 148 ; Section 3 n°167/151 ; Section 3 n°170/149 ; Section 3 n°150 (Lot n°A) avec 03.87 a – bâti
2. Echange entre M. LENTZ Henri rue de Villé – Section 45 n°334/15 avec 00.54a et M. et Mme IDOUX Jean Joseph rue de Villé – Section 45 n°269/15 avec 1.10a ; Section 45 n°270/15 avec 0.08a – non bâti
3. Vente SAS PAUL HARTMANN – 18 rue des Goumiers – Section 2 n°6 avec 98.02a – bâti
4. Vente SAS SOVIA – Oberhattenberg – Section 23 n°814/54 avec 06.08a - non bâti
5. Vente Mme BEYER Anny – 12 rue de la République – Section 3 n°339/152 ; Section 3 n°291/152 (Lot n°206 - Bâtiment C - étage 2 - appartement ; Lot n°217 - Bâtiment C - s-sol - garage avec cave) avec 46.71a – bâti
6. Vente M JAECK Alexis – 30 route de Scherwiller – Section 10 n°149/20 avec 22.97a – bâti
7. Vente SARL KAISER IMMO – 5 route de Scherwiller – Section 10 n°144 ; Section 10 n°137 ; Section 10 n°121 (Lot n°2 - Rdc et Etage - appartement, garage, terrasse, jardin et parking) avec 09.45a – bâti et non bâti
8. Vente GEI ASSOCIATION FONCIERE CHATENOIS M. Christian OTTENWAELDER – Lieu-Dit Grube – Section 49 n°436/298 avec 00.29a – non bâti
9. Vente M KIECHER André et Mme WERLING Mireille – 3 rue de la Montagne – Section 7 n°74 ; Section 7 n°71 avec 04.47a – bâti
10. Vente M. SPRUNGARD Richard ; M. SPRUNGARD Joseph et M. SPRUNGARD Jean-Daniel – 19 rue du Frankenbourg – Section 8 n°32 avec 04.73a – bâti
11. Vente M. et Mme MICHEL Yann – 4B Impasse du Tir – Section 3 n°252/110 avec 05.16a – bâti

M. le Maire clôt la séance à 21h15

Secrétaire de séance
Nadine GUTHAPFEL



Luc ADONETH
Maire



Mélanie SANTAMARIA
Secrétaire Administratif

